



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 25 MARS 2023

Affaire n° 04-20230325

Information relative à l'état annuel 2022 des indemnités
perçues par les élus siégeant au Conseil municipal

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 mars 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 17 mars 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 10

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-cinq mars à neuf heures cinquante-et-une, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux, Augustine Romano par Doris Técher, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Albert Gastrin par Charles Emile Gonthier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Patricia Lossy par Sylvie Leichnig, Régine Blard par Jack Gence, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 04-20230325

**Information relative à l'état annuel 2022 des indemnités
perçues par les élus siégeant au Conseil municipal**

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° 04-20230325 présenté au Conseil municipal du 25 mars 2023,

Considérant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,

Considérant que cet état a vocation à éclaircir les choix politiques, budgétaires et financiers exprimés par l'assemblée délibérante et à permettre à celle-ci d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif 2023,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 mars 2023 à l'hôtel de ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,

Prend acte,

Article 1 de l'état annuel 2022 des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

Commune du Tampon -Etat des indemnités annuelles 2022

PERIODE	Identités	SEXE	Indemnités brutes COMMUNE du Tampon	Jetons de présence SPL RMR	Jetons de présence SPL EDDEN	Jetons de présence SPL HORIZON	Jetons de présence SPL Petite enfance
année 2022	ABMON Liliane	F	16,949.04				
année 2022	AH-HOT Eric	M	7,056.90			0.00 €	
année 2022	AMONY Jean Allan	M	7,056.90				
année 2022	BLARD Régine	F	7,056.90				
année 2022	BLAS-BERRICHON Marie-Lise	F	16,949.04				
année 2022	BOUTET-TSANG CHUN SZE Marie Denise	F	7,056.90				
année 2022	BOYER Marie-Claire	F	11,302.56				
année 2022	CORRE Martine Marie Dolly	F	7,056.90				
année 2022	DIJOUX-RIVIERE Mimose Marie Céline	F	7,056.90				
année 2022	DOMITILE Marie Noéline	F	7,056.90				
année 2022	FONTAINE Veronique Marie Nadege	F	7,056.90				
année 2022	GENCE Jack Marc Georges	M	7,056.90				
année 2022	GEORGER Jean Pierre Georges	M	7,056.90				
année 2022	GONTHIER Charles Emile	M	16,949.04				
année 2022	GONTHIER Dominique Henri	M	16,949.04				
année 2022	HOARAU Jacquet Paul	M	16,949.04				
année 2022	HOARAU Maurice	M	11,302.56				
année 2022	JEAN-BAPTISTE Marie Sylvie Agnès	F	11,302.56				
année 2022	LAURET-PAYET Rose Gilberte	F	16,949.04				
année 2022	LEBON Jean Richard	M	11,302.56				
année 2022	LEICHNIG Marie Sylvie	F	16,949.04				
année 2022	MONDON Laurence Marie	F	16,949.04				
année 2022	PAYET GENNA Marie Hélène	F	16,949.04				
année 2022	PICARDO Bernard Ange	M	16,949.04				
année 2022	ROMANO Marie Augustine	F	16,949.04				
année 2022	SMITH Jean Philippe	M	7,056.90				
année 2022	TECHER Doris Faciteha	F	7,056.90				
année 2022	TECHER Serge Louis	M	7,056.90				
année 2022	THELIS Marcelin Antoine Michel	M	16,949.04				
année 2022	THIEN-AH-KOON André	M	52,238.52				
année 2022	THIEN-AH-KOON Patrice	M	16,949.04	0.00 €			
année 2022	ZARIF FIROUZ ASKARI Mansour	M	16,949.04				
année 2022	BASSIRE Nathalie	F	0.00				
année 2022	BENARD Monique	F	0.00				
année 2022	DOMITILE-SCHNEEBERGER Nadège	F	0.00				
année 2022	FELIX Jean Yves	M	0.00				
année 2022	FONTAINE Gilles	M	0.00				
année 2022	FONTAINE Henri	M	0.00		0.00 €		
année 2022	FONTAINE Nathalie	F	0.00				
année 2022	GASTRIN Albert	M	0.00				
année 2022	HENRIOT Gilles	M	0.00				
année 2022	LOSSY Patricia	F	0.00				
année 2022	MAUNIER Daniel	M	0.00				
année 2022	PAYET TURPIN Francemay	F	0.00				
année 2022	ROBERT Evelyne	F	0.00				
année 2022	SAUTRON Serge	M	0.00				
année 2022	SOUBAYA Josian	M	0.00				
année 2022	THERINCOURT Jean--Pierre	M	0.00		0.00 €		
année 2022	TURPIN Catherine	F	0.00				